

Séance du 27/05/2025

Délibération N°270525/04

Nombre de membres en exercice :	47
Présents : ...	36
Excusés :	3
Pouvoirs : ...	8
Votants : ...	44

Le **27 mai 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 mai 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à BAHUS-SOUBIRAN**.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, , POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, SAINT GENEZ Daniel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, LAFARGUE Lionel, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, BOP Philippe, ROUABLE Hervé,

Pouvoirs : ASSIBAT Marie à DARRIEUMERLOU Nathalie,
MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne,
BARRAUD Danielle à BARON Chrystelle,
MARTIN Didier à BARRAILH LAFARGUE Vincent,
CAZABAN Yves à GACHIE Florence,
CASTAING Marie Laurence à BERDOULET Cédric,
CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert,
MADER Karl à SAINT GERMAIN Dominique,



Objet : Convention de participation financière à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires avec la Région Nouvelle-Aquitaine

M. le président rappelle à l'assemblée que pour des raisons de sécurité, la présence d'un accompagnateur dans tous les services transportant des élèves de maternelles est obligatoire.

Afin d'accompagner la collectivité financièrement pour assurer ce service, la Région Nouvelle-Aquitaine lui verse chaque année une subvention calculée suivant le nombre de circuits sur lesquels sont présents des accompagnateurs ainsi que le nombre de jours de fonctionnement par semaine.

Seule l'école maternelle d'Eugénie les Bains est concernée par ce service de transport scolaire. Ladite convention arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire en cours (2024/2025), il vous est proposé de renouveler la demande de participation financière auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour les périodes scolaires 2025/2026 et 2026/2027.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

AUTORISE M. le président à signer la convention de participation financière de la Région Nouvelle Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles pour les périodes scolaires 2025/2026 et 2026/2027.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHERS

